

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, BROUCARET, ETCHEVERRY

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N°10 – OSPB : CONVENTION AVEC LA SNSA POUR LE CONCERT D'OUVERTURE DE SAISON.

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la saison musicale 2023-2024 de l'Orchestre du Pays Basque, en collaboration avec la Scène Nationale Sud Aquitain, il est établi un protocole d'accord entre les partenaires pour la programmation concertée du concert d'ouverture de saison de l'Orchestre qui se tiendra le 14 octobre 2023 au théâtre Michel Portal de Bayonne.

La présente convention vient fixer les termes de cette collaboration mentionnant ainsi :

- La répartition des engagements techniques, humains, artistiques et financiers des partenaires pour ce concert d'ouverture
- La répartition des recettes de billetterie.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention entre la Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel et la Scène Nationale Sud Aquitain.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président
Anton CURUTCHARRY

